

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 17 décembre 2019

Dengue à La Réunion : Vigilance recommandée aux voyageurs

Du 2 au 8 décembre 2019, **8 cas dengue ont été confirmés**. Bien que le nombre de cas se stabilise depuis plusieurs semaines, la circulation de la dengue se poursuit toujours sur l'île. Afin d'éviter une nouvelle vague épidémique dans les mois à venir, les gestes de prévention pour se protéger des piqûres de moustiques, doivent être maintenus.

De plus, à l'approche des vacances scolaires, propices aux déplacements hors du département, la Préfecture et l'ARS Océan Indien rappellent aux voyageurs les gestes à adopter et appellent à la vigilance en cas de séjour dans un pays où circulent des maladies transmises par les moustiques comme la dengue ou le chikungunya.

Situation épidémiologique au 17 décembre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La circulation de la dengue se poursuit sur l'île.

Sur les deux dernières semaines, les cas recensés se situent dans les communes suivantes :

L'Ouest :

- Saint-Paul
- Saint-Leu
- Le Port

Le Sud :

- Saint-Pierre
- Etang Salé
- Saint-Louis

L'Est :

- Saint-André

Le Nord :

- Saint-Denis

DEPUIS LE DEBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- **Plus de 24 900 cas autochtones confirmés** (soit 18 152 cas depuis le 01/01/2019)
- **732 hospitalisations** (dont 618 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 2 407 passages aux urgences** (dont 1 939 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **20 décès**, dont 12 directement liés à la dengue. (depuis le 01/01/2019 : 14 décès, dont 9 directement liés à la dengue)

Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Informations aux voyageurs

>> *Contexte international*

Dengue

Depuis le début de l'année 2019, une recrudescence importante des cas de dengue est observée dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est : Thaïlande, Philippines, Malaisie, Cambodge, Laos, Singapour, Sri Lanka, Indonésie, Birmanie. Rien qu'en Thaïlande, plus de 136 000 cas ont été rapportés depuis le début de l'année dont 126 décès, répartis dans l'ensemble des provinces du pays (les zones les plus touchées étant autour de Bangkok et dans la province de Chiang Mai).

Par ailleurs, des cas de dengue sont également rapportés en Polynésie, en Guadeloupe, en Martinique, et en Guyane.

Chikungunya

Une épidémie de chikungunya est également observée en Thaïlande où plus de 10 000 cas ont été rapportés depuis le début de l'année.

>> *Recommandations aux voyageurs*

En cas de voyage dans un pays où les virus de la dengue ou du chikungunya circulent, les mesures de protection suivantes sont recommandées pour éviter de contracter la maladie et risquer de la rapporter sur le territoire réunionnais :

Au départ vers une zone à risque :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques pendant le séjour (utiliser des répulsifs, dormir sous moustiquaire, porter des vêtements longs et clairs),
- Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées...).

Au retour à La Réunion :

- Consulter un médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants le retour,
- Continuer à se protéger des piqûres de moustiques dans les jours suivants l'arrivée même en l'absence de signes de la maladie.

Il est important d'utiliser des répulsifs cutanés dans les zones où circule la dengue ou le chikungunya. En effet, le recours à ces produits reste le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage contre ces maladies.

